

N° DEV/2021/95

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	16 novembre 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 novembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49

Séance du lundi 22 novembre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h45), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 19h40), M. Richard ZEIGER, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Evelyne TRESCARTES, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

**Objet : Signature d'une convention de partenariat et de financement – Territoire d'Industrie
– Yonne Industrielle**

DEV/2021/95

Conseil communautaire du
22 novembre 2021

Objet : Signature d'une convention de partenariat et de financement – Territoire d'Industrie – Yonne Industrielle

Vu les orientations retenues pour la mise en œuvre de l'initiative « Territoires d'Industrie » qui vise à permettre un engagement spécifique de l'Etat et des opérateurs nationaux pour accompagner les projets des Territoires d'Industrie au travers des mesures centrées sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification,

Considérant la reconnaissance du Territoire d'Industrie – Yonne Industrielle composé de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, de la Communauté de Communes Serein et Armance, de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise et de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant la proposition de l'Etat d'apporter un soutien à l'ingénierie territoriale par l'octroi d'un cofinancement pour un poste d'animateur du projet,

Considérant la proposition de la CCI de l'Yonne d'assurer cette mission d'ingénierie,

Considérant la nécessité de compléter le financement du poste d'animateur du projet,

Considérant la participation de la Communauté de Communes du Jovinien fixée à 3 200 € par an,

Considérant la durée de la convention fixée à 3 ans,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 28/10/2021,

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 08/11/2021,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement avec la CCI de l'Yonne,
- **AUTORISE** le président à verser pour la durée de la convention, la participation annuelle de la Communauté de Communes du Jovinien prévue dans ladite convention,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET